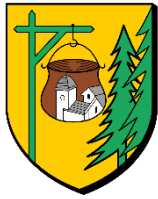




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190603_02

Séance du 3 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

27 mai 2019

Date d'affichage :

13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absentes excusées : Marie-Paule SCHENCK (procuration donnée à Joël ALPY), Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°2

Deux régularisations d'écritures sont proposées :

- Une correction de chapitre concernant les travaux en régie du porche de l'église et les travaux du chemin du Tram (liaison piétonne entre Froidefontaine et Mignovillard) décidés lors de l'élaboration du budget,
- L'affectation de crédits nécessaires au premier versement au SDIS de la contribution de la Commune à la construction de la caserne des sapeurs-pompiers du Plateau de Nozeroy.

Dépenses

- c/2151-040 – Réseaux de voirie + 3 000,00 €
- c/2041582 – Bâtiments et installations..... + 25 000,00 €

Recettes

- c/2151-21 – Réseaux de voirie - 3 000,00 €
- c/2315 – Installations, matériel et outillage techniques (réserve) - 25 000,00 €

Considérant que cette décision modificative n'affecte pas l'équilibre général du budget, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les changements proposés.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE